FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE RISQUE
TRANSPORTS PRIVÉS DE MARCHANDISES/TRANSPORT POUR PROPRE COMPTE

☐ **Affaire nouvelle/Projet** ☐ **Remplacement**

N° de contrat : ..... **N° de client :** ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Date d'effet ☐☐ ☐☐ ☐☐ Date d'échéance ☐☐ ☐☐ ☐☐ (contrat à tacite reconduction)

Date de fin d'effet si contrat temporaire ☐☐ ☐☐ ☐☐

Fractionnement : ☐ Annuel ☐ Semestriel ☐ Trimestriel ☐ Mensuel

IDENTITÉ ET ACTIVITÉ

N° Siren/Siret : ..... NAF : .....

NOM / RAISON SOCIALE : .....

Activité de l'entreprise : .....

Adresse du souscripteur : .....

.....

Adresse du risque (si différente du souscripteur) : .....

.....

NATURE EXACTE DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES (Y COMPRIS LE MATÉRIEL PROFESSIONNEL)

.....

.....

Fait-elle partie des marchandises sensibles ou exclues suivantes ?

- Les marchandises faisant l'objet d'un commerce prohibé ou clandestin ☐ OUI ☐ NON
- Les bijoux, perles et pierres précieuses, orfèvrerie, monnaies, métaux précieux, billets de banque, actions, obligations, coupons, timbres poste, titres et valeurs de toute espèce ☐ OUI ☐ NON
- Tous supports papiers, magnétiques, électroniques ou optiques de transfert de fonds ou de paiement ☐ OUI ☐ NON
- Les articles de vêtements de haute couture, fourrures naturelles ☐ OUI ☐ NON
- Toute marchandise dont la valeur marchande ou conventionnelle est sans commune mesure avec leur valeur intrinsèque telle qu'objets d'art, de sculpture ou de peinture, antiquités, objets de curiosité ou de collection, documents, échantillons, prototypes ☐ OUI ☐ NON
- Les effets et bagages personnels dont ordinateurs et téléphones portables, systèmes de guidage par satellite, autoradios, lecteurs audio ou vidéo et leurs contenus ou supports numériques, lorsqu'ils appartiennent à l'assuré ou à ses préposés ☐ OUI ☐ NON
- Les emballages, les marchandises transportées en sac ou en vrac, les denrées et produits périssables, les animaux vivants, les véhicules automobiles ☐ OUI ☐ NON
- Le sang ☐ OUI ☐ NON
- Les manèges forains et parcs d'attraction ☐ OUI ☐ NON
- Toutes marchandises transportées pour le compte d'autrui à titre onéreux en qualité de Transporteurs Publics de Marchandises (TPM) ☐ OUI ☐ NON
- Les armes, matières nucléaires ☐ OUI ☐ NON

ANTÉCÉDENTS

- Des garanties du type de celles accordées par le présent contrat ont-elles fait l'objet d'une résiliation pour sinistre au cours des 36 derniers mois ☐ OUI ☐ NON

Si oui, Nom du précédent assureur : .....

- Le souscripteur a-t-il subi des dommages indemnisables au titre de garanties telles que celles offertes par le présent contrat au cours des 36 derniers mois pour des marchandises existantes ou ayant existé dans l'entreprise et, ce même si elles n'étaient pas assurées précédemment ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, Nombre de sinistres : .....

Nature des sinistres : .....

Montant des sinistres sur 36 mois : .....

LISTE DES VÉHICULES Y COMPRIS REMORQUES

Marque	Immatriculation	Type (cf. code ci-dessous)	Valeur à assurer par véhicule ou attelage en euros

Type de véhicule (pour les camions, remorques, semi-remorques) :

CI : Citerne
BN : Benne
BT : Bétallière
FG : Fourgon
IS : Isotherme
IT : Température Dirigée
SA : Savoyarde
VUL : Véhicule Utilitaire
VL : Véhicule Léger
ZZ : autres types soumis à autorisation

Lieu de départ et d'arrivée de la marchandise pour les contrats temporaires : .....

.....

GARANTIES DEMANDÉES

- Incendie & accidents de route caractérisés (IAC) (Article 3.1 des Conditions Générales) ☐
- Événements autres que les accidents de route caractérisés et l'incendie (ex : opération de chargement/déchargement) (Article 3.2 des Conditions Générales) ☐
- Vol (Article 3.3 des Conditions Générales) ☐
- Garantie optionnelle pour les marchandises :
  - – Transportées sous température dirigée), influence de la température (Article 3.4.1 des Conditions Générales) ☐
  - – Animaux vivants (Article 3.4.2 des Conditions Générales) ☐
  - – Transports citernes (Article 3.4.3 des Conditions Générales) ☐

TERRITORIALITÉ

La garantie s'applique aux transports effectués en France métropolitaine et dans les pays limitrophes suivants : Belgique, Allemagne, Suisse, Luxembourg, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Irlande, Principauté de Monaco et d'Andorre.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Le proposant reconnaît avoir été informé(e) conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

– Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou fausse déclaration prévues aux Articles L. 113-8 (nulllité du contrat) et L 113-9 (réduction des Indemnités) du Code des Assurances.

– Que les destinataires des données personnelles le concernant pourront être d'une part, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants, missionnés tant en France que dans des pays situés hors de l'Union Européenne.

– Que la finalité du traitement est la souscription, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution du contrat d'assurance mais que ses données pourront également être utlisées dans la mesure où elle seraient nécessaires :

- À la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient.

- Dans le cadre de traitements mis en œuvre par l'Assureur dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.

– Que, en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit au cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 janvier 2014.

– Que, en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, que à ce titre, il met en œuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 juin 2011.

– Que ses données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en œuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 juillet 2014 : ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

– Qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA, Service Information Clients, 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information le concernant.

Des garanties sont prises par AXA pour assurer un bon niveau de protection des données à caractère personnel. En se rendant sur le site axa.fr à la rubrique « données personnelles », il trouvera plus de détails sur la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.

Il peut également demander une communication de ces renseignements par voie postale en s'adressant à « AXA - Service Information Client - 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex ».

Fait à : ..... Le : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

Le proposant **Pour la société, l'intermédiaire**

Réf. 460204 12 2017 SGI

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances IARD Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309. **Juridica.** S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly le Roi. **Entreprises régies par le Code des assurances.**